

Déclaration relative aux projets autochtones

Titre du Projet :

Requérant principal :

Co-Requérant(s) :

Déclaration du Requérant principal

Par les présentes, le Requérant principal représente et garantit ce qui suit :

- Il possède au moins 51% des droits d'auteur du Projet (ou 100% s'il est le seul requérant);
- L'actionnaire majoritaire du Requérant principal (c'est-à-dire l'actionnaire qui possède 51% ou plus des actions votantes) est Autochtone au sens du recensement de 2006 de Statistiques Canada soit :

« Une personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens du Canada*, et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne et/ou à une Première nation. »

Membres clés de l'équipe créative

Tel qu'indiqué dans le formulaire de demande du Projet, le Requérant principal déclare que 2 des 3 membres clés de l'équipe créative (c'est-à-dire le producteur, le réalisateur ou le scénariste) sont autochtones. De plus, le Requérant principal déclare qu'il a obtenu le consentement de ces personnes afin de transmettre cette information personnelle à Téléfilm Canada.

Le Requérant principal comprend que Téléfilm Canada se fie sur cette Déclaration afin de déterminer si le Projet peut être évalué à titre de projet autochtone. Une déclaration fautive ou trompeuse sera considérée comme un cas de défaut par Téléfilm Canada et pourra résulter notamment en l'obligation de rembourser toutes sommes versées par Téléfilm Canada. De plus, le Requérant principal comprend que l'information fournie dans cette Déclaration sera utilisée par Téléfilm Canada afin de faire rapport sur les projets autochtones faisant partie de son portefeuille et à des fins promotionnelles.

[Nom du Requérant principal] : _____

Signature : _____

Nom du représentant : _____

Titre : _____

Date : _____